

Règlement de la bourse aux poissons du lycée de la mer et du littoral à Bourcefranc-Le-Chapus

La 5^{ème} bourse aquariophile pour eau douce et eau de mer organisée par des BTS production aquacole qui aura lieu le **dimanche 7 Février** au lycée de la mer et du littoral à Bourcefranc-Le-Chapus (17560) de **10h à 17h**.

L'accueil des participants se fera à partir de **7h30**. Chaque participant devra avoir terminé son installation pour 9h30.

Pour le respect des visiteurs, les exposants ne pourront vidés leurs bacs et quitter la bourse avant la clôture fixée à 17h.

Le lycée de la mer et du littoral met à votre disposition un espace de vente pour **poissons, coraux, plantes et matériels d'occasion**.

Pour la partie eau douce, le lycée de la mer et du littoral fournit des bacs remplis d'eau de conduite ou d'eau osmosée selon votre demande. Les bacs sont chauffés, aérés et éclairés.

Pour la partie eau de mer, les bacs (100x40x35) sont fournis **sans eau** et **sans éclairage**. Un chauffage est à votre disposition.

A cause de notre manque de place et pour remercier notre partenaire nous souhaitons que l'association aquarioclub atlantic 17 est l'exclusivité sur le matériels.

Le tarif de location est fixé à :

10 € la table

Les poissons présentés à la vente devront être issus de **votre élevage**.

La **revente** des poissons n'est autorisée que par le club organisateur ou des professionnels qui devront se faire connaître à leur inscription.

Lors de son inscription, chaque vendeur **s'engage** à fournir la liste complète des espèces soumises à la vente.

Les noms des espèces vendues devront être clairement mentionnés sur les bacs, avec si possible, leur biotope d'origine et conditions d'élevage. **Le prix de vente devra être indiqué pour chaque espèce proposée.**

L'écriture sur les bacs doit se faire avec des feutres effaçables, l'emploi de feutres permanents est INTERDIT

Seuls les poissons et plantes parfaitement sains et de taille suffisante seront admis. Le club se réserve le droit de faire retirer de la vente tout élément ne correspondant pas à son attente. Un contrôle pourra avoir lieu avant l'ouverture de la bourse.

Lors de la vente de coraux et/ou boutures, l'exposant amateur ou professionnel devra obligatoirement fournir un certificat de cession (cerfa-14367-01) avec les mentions suivantes :

- la date de cession
- le lieu de cession
- le nom vernaculaire du corail
- **le numéro du CITES du pied mère d'origine**
- le nom et l'adresse du vendeur

Pour les espèces de l'annexe II (coraux SPS, LPS, bénitiers), les exposants devront être en mesure de présenter un justificatif d'achat.

Chaque participant est responsable de ses effets personnels, le club organisateur ne pourra être tenu responsable de toute détérioration ou vol qui pourrait intervenir avant, pendant ou après la manifestation.

Restauration :

Une formule vous est proposée, sur réservation, **au prix de 4,5 €.**

Des viennoiseries, des boissons et des sandwiches seront en vente à la buvette.

Les demandes d'inscription sont à retourner accompagnées d'un **chèque acompte de 50 % minimum** et du **présent règlement dûment approuvé**. Les inscriptions seront définitivement closes le **25 Janvier**.

Les bacs seront attribués selon l'ordre des réservations et les organisateurs se réservent le droit de modifier la capacité des bacs selon leurs possibilités.

Avant l'ouverture au public à 10h, l'entrée de la salle sera uniquement autorisée aux exposants et aux membres du club organisateur.

Devriendt Arthur, Elis Guillaume
BTS production aquacole du
Lycée de la mer et du littoral

Pour acceptation, merci de nous retourner un exemplaire signé du présent règlement, avec la mention " lu et approuvé".

Date :

Nom et prénom :